****

**TERME DE REFERENCE POUR L’EVALUATION FINALE CONJOINTE DU PROJET «Renforcement des capacites pour l’Adaptation et pour la reduction de la vulnerabilite aux changements climatiques ». Projet PANA-bkf-pnud-fem**

# 

# INTRODUCTION

Le Burkina Faso à soumis à la CCNUCC son PANA en décembre 2007 lors de la 13ème conférence des parties sur les changements climatiques. Conformément aux dispositions de la Convention, le PANA du Burkina Faso a permis d’identifier un ensemble cohérent de mesures urgentes en faveur des couches les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Grace à un financement de 2 900 00 US$ du Fond pour l’Environnement Mondial et 500 000 US$ du Programme des Nations Unies pour le Développement, le projet « Renforcement des capacités pour l’adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques) » qui prend en compte des préoccupations majeures du PANA, a été formulé et mis en œuvre à partir de l’année 2009.

D’une durée initiale de 4 ans le projet se proposait d’atteindre les 3 résultats suivants : (i) La capacité de planification et de réponse aux CC est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral, (ii) Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées par les communautés ce qui réduit le risque des impacts dus aux CC sur la production agro-sylvo-pastorale et (iii) Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats n°1 et 2 sont capitalisées et diffusées.

Les projet est entré en vigueur en juillet 2009. Au terme de la convention de financement, il doit ête clôturé au 31 mars 2014.

La présente évaluation est une évaluation rétrospective et sommative. Elle a pour principal objectif de formuler une opinion indépendante et motivée sur le financement, la mise en œuvre et les résultats du projet PANA-BKF-PNUD-FEM. Elle doit être conduite de façon à donner un avis argumenté conformément aux critères préconisés par le Comité d’Aide au Développement (CAD) de l’OCDE.

Pour se faire, les consultants doivent prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et conduire l’évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire, chaque fois que possible, par l’association des différentes parties prenantes du projet au processus d’évaluation.

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet ***« Renforcement des capacités pour l’adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques***)» (PIMS Nº 3978 00071011)

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

# Tableau de résumé du projet

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Titre du Titre du projet | Renforcer des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulérabilité aux changements climatiques | | | | |
| ID de projet du FEM : | 3978 |  | *à l’approbation (en millions USD)* | | *à l’achèvement (en millions USD)* |
| ID de projet du PNUD : | 00071011 | Financement du FEM : | 2,900,000 | | 2,900,000 |
| Pays : | Burkina Faso | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation : | 500,000 | | 156,561 |
| Région : | Afrique de l’ouest | Gouvernement : | 450,000 (en nature) | |  |
| Domaine focal : | Changements Climatiques | Autre : |  | |  |
| Agent d’exécution : | PNUD | Coût total du projet : | 3,400,000 | |  |
| Autres partenaires participant au projet : |  | Signature du DP (Date de début du projet) : | | | 12 Juin 2009 |
| Date de clôture (opérationnelle) : | | Proposé :  31 décembre 2013 | Réel : |

# 

# Objectif et portée

# Background/contexte du projet

Le PNUD Burkina Faso en tant qu’agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a appuyé le Gouvernement Burkinabé à conduire le processus de formulation du Programme d’Action National d’Adaptation (PANA) à la variabilité et aux Changements Climatiques. En novembre 2007, le Gouvernement a adopté son PANA.

L’analyse du PANA a montré que les régions du Sahel, du Centre-Nord, du Centre-Ouest et du Mouhoun, situées dans les zones climatiques soudano-sahéliennes avec une pluviométrie comprise entre 200 et 750 mm, sont les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques et de ce fait, connaissent un fort risque d’insécurité alimentaire et de réduction des ressources en eau, doublé du phénomène de la pauvreté affectant rudement la vie des populations rurales.

Ainsi, pour inverser les tendances de dégradation de ces ressources naturelles, le Burkina Faso a obtenu du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM), à travers le Fonds d’Appui au Pays en Développement (LCDF), des financements pour la mise en œuvre du projet intitulé : «Renforcement des capacités pour l’adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux Changements Climatiques», en vue d’atténuer les effets de la vulnérabilité aux changements climatiques dans ces zones sensibles.

Ainsi, l’objectif majeur dudit projet est d’œuvrer à renforcer les capacités nationales spécifiques en matière de prévention et d'alerte précoce, d'amélioration soutenue de la production agro-sylvo-pastorale, et de lutte contre l'ensablement et l'envasement des cours d'eau afin d’assurer la sécurité alimentaire tout en préservant les espèces et les écosystèmes naturels dans ce contexte du changement climatiques.

Les axes d’intervention et les groupes ciblés par le projet sont les suivants :

* Projet habilitant en phase expérimentale. Investissement directe dans les six villages retenus. Utilisation d’une approche participative pour l’identification des contraintes et des activités. Forte implication des structures déconcentrées (Directions Provinciales de l’Environnement et du Développement Durable, Directions Provinciales de l’Agriculture, de l’Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Direction Provinciales des Ressources Animales), des structures décentralisées (Comités Villageois de Développement, Conseil communaux, Conseils régionaux).
* Composantes :

1. Renforcement des capacités politiques, institutionnelles et des populations locales à répondre aux changements climatiques dans le secteur agropastoral ;
2. Démonstration des meilleures pratiques d’adaptation au changement climatique dans la production agropastorale pour une amélioration durable de la sécurité alimentaire ;
3. Gestion des connaissances, diffusion des leçons et des meilleures pratiques.

* Groupe cible : Populations vulnérables de six villages pilotes dont deux (Tin Akoff et Bagawa ; Kobouré et Safi ; Monkuy et Ouarkoye) respectivement de chacune des provinces suivantes : Oudalan, Namentenga, Mouhoun.Partenaires de terrain :Organisme d’exécution : Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD), Secrétariat permanent du conseil pour l’environnement et le développement durable (SP/CONEDD)

Ce projet de tests de bonnes pratiques et de paquets technologiques d’adaptation est complété d’une part, par des financements du Gouvernement du Japon en vue d’entrevoir au niveau national et au niveau des collectivités territoriale et locales, la prise en compte des changements climatiques dans les stratégies et processus de planification, et d’autre part, à travers la contribution du royaume du Danemark dans le but de renforcer davantage les capacités des services techniques, des décideurs et des populations à faire face aux défis environnementaux et singulièrement aux effets néfastes des changements climatiques

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l’évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD.

La mise en œuvre du projet a été assurée par la Coordination Nationale des projets du Programme d’Action National d’Adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques du Burkina Faso en synergie avec deux autres projets du PANA.

# 

# Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps.

L’évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé à Addis Abba. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain dans la zone d’intervention du Projet PANA. L’évaluateur choisira de visiter, dans chacun des trois (3) régions, les sites couverts par le projet. Ce choix sera fait par l’évaluateur qui prendra en compte les sites d’intervention du projet dans son programme de visite.

Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

* Administrations de tutelle : ministères en charge de la mise en œuvre des actions agro-sylvo-pastoral (Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, Ministère de Ressources Animales, et Ministère de l’agriculture et de la sécurité alimentaire)
* Directeur National ; le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l’Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD)
* Bureau régional du PNUD FEM : Addis Abba
* Bureaux Pays du PNUD : Burkina Faso
* Equipe du Projet : Coordination des projets du PANA
* Organes consultatifs et communautés bénéficiaires au niveau locale : autorités locales, représentants des populations, coopératives, organisations villageoises, organisations d’éleveurs, organisations de femmes, etc.
* Partenaires techniques et financiers (Ambassade de JAPON et Coopération Danemark)
* Projets et programmes cofinanciers (la coordination du PNGT2 ; l’Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaire (ACRIC) ;

L’évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d’information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le PIR et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l’examen à mi-parcours, les rapports sur l’état d’avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l’évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l’équipe chargée du projet fournira à l’évaluateur aux fins d’examen est jointe à l’[annexe B](#_TOR_Annex_B:) des présents termes de référence.

# 

# Critères d'évaluation et notations

L’évaluateur doit articuler les efforts d’évaluation autour des critères de **pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence ([*Annexe C*](#_TOR_Annex_C:)) des termes de référence. L’évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d’un rapport initial d’évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

Par ailleurs, une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir  [annexe A](#_TOR_Annex_A:)) qui offre des indicateurs de performance et d’impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée.

# 

# Financement/cofinancement du projet

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l’intervention du bureau de pays (BP) et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement  (type/source) | Propre financement du PNUD (en millions USD) | | Gouvernement  (en millions USD) | | Organisme partenaire  (en millions USD) | | Total  (en millions USD) | |
| Prévu | Réel | Prévu | Réel | Prévu | Réel | Réel | Réel |
| Subventions |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Prêts/concessions |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Soutien en nature |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Autre |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Totaux |  |  |  |  |  |  |  |  |

# 

# Intégration

Le projet PANA-BKF-PNUD-FEM a été formulé pour répondre à certaines préoccupations prioritaires retenues dans le cadre du PANA. Le Consultant évaluera dans quel mesure le projet dans sa conception était en concordance avec les priorités nationale. Dans ce cadre, le consultant examinera de manière systématique la correspondance du projet avec :

* les orientations nationales;
* les besoins et attentes des bénéficiaires

Par ailleurs, les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L’évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

# 

# Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. [[1]](#footnote-1)

# 

# Conclusions, recommandations et enseignements

Après avoir, de manière progressive, exposé ses observations, puis formulé ses constats et porté des jugements sur le projet à l’aune de chaque critère d’évaluation, le consultant doit dans cette partie livrer ses conclusions générales de façon à porter une appréciation d’ensemble sur l’intervention évaluée. Cette synthèse ne suit pas l’ordre des questions ni celui des critères d’évaluation. Ces conclusions doivent être organisées par ordre d’importance.S’il le juge utile et pertinent, le consultant peut identifier des leçons et/ou des recommandations stratégiques et/ou opérationnelles.

# 

# Modalités de mise en oeuvre

Il s’agit d’une évaluation conjointe. Il sera mis en place dans le cadre de la présente évaluation, un Comité technique de Suivi (CTS). Le CTS sera composé des représentants des principales parties prenantes à la mise en œuvre du projet.

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD Burkina Faso contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage dans le pays. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’équipe d’évaluateurs afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

# Calendrier d’évaluation

L’évaluation durera au total *24*  jours selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | Durée | Date d’achèvement |
| **Préparation** | 3 jours (recommandé: 2-4) |  |
| **Mission d’évaluation** | 11 jours (recommandé: 7-15) |  |
| **Projet de rapport d’évaluation** | 8 jours (recommandé: 5-10) |  |
| **Rapport final** | 2 jours (recommandé: 1-2) |  |

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l’équipe d’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits livrables | Table des matières | Durée | Responsabilités |
| **Rapport initial** | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode | Au plus tard deux semaines avant la mission d’évaluation. | L’évaluateur envoie au BP du PNUD pour l’approbation de Comité Technique de Suivi |
| **Présentation** | Conclusions initiales | Fin de la mission d’évaluation | À la direction du projet, BP du PNUD, les membres de CTS |
| **Projet de rapport final** | Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes | Dans un délai de trois semaines suivant la mission d’évaluation | Envoyé au BP, examiné par le CTR, les membres de CTS, le PFO du FEM et le conseilleur technique du PNUD FEM |
| **Rapport final\*** | Rapport révisé | Dans un délai d’une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet | Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du PNUD FEM. |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans ledit rapport.

# Compétences et Qualifications

# Profile / Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée de deux consultants dont un chef d’équipe et un expert associé. Ils doivent disposer tous les deux d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Ils ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet.

**Le consultant, chef de mission**

Le chef de mission, doit avoir des connaissances et une expérience avérée en matière d’évaluation. Il est spécialement exigé qu’il ait:

1. Etre titulaire d’au moins un diplôme de niveau master (Bac+5) dans le domaine des sciences sociales, économie, gestion de projets ou tout autre domaine jugé pertinent ;
2. Au moins 10 ans d’expériences dans la conduite des évaluations des projets et programmes de développement ;
3. Une expérience approfondie des techniques d’évaluation de projet;
4. De bonnes connaissances sur les questions de changements climatiques ;
5. Une familiarité au contexte de développement des pays africains et du Burkina Faso en particulier ;
6. Démontrer une Bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée
7. Avoir des compétences analytiques avérées ;
8. Très bonne capacité à organiser et interpréter les données et présenter les résultats sous forme orale et écrite ;
9. Une connaissance du système des Nations Unis et du PNUD en particulier serait un atout ;

# COMPETENCES

* Bonne connaissance des techniques de programmation du PNUD
* Expérience solide en matière d’évaluation de projets et programmes;
* Bonne capacité en communication;
* Parfaite connaissance écrite et orale et bonnes capacités de rédaction en français;
* Motivation pour travailler à un rythme soutenu;
* Capacité de prise d’initiative, sens de l’organisation et rigueur

**Durée de la mission : 2 jours ouvrables**

**Le consultant individuel, expert associé,**

Le consultant associé doit avoir :

1. Etre titulaire d’au moins un diplôme de niveau master (Bac+5) dans le domaine des sciences sociales, économie, gestion de projets ou tout autre domaine jugé pertinent
2. Avoir au moins 5 ans d’expériences dans la conduite ou la gestion des évaluations des projets et programmes de développement
3. Avoir une connaissance des approches d’évaluation participative d’évaluation de projets;
4. Avoir des compétences analytiques avérées;
5. Avoir de bonnes connaissances en matière de changements climatiques,
6. Avoir une familiarité au contexte de développement des pays africains et du Burkina Faso en particulier ;
7. Démontrer une bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée
8. Avoir déjà évalué un projet d’adaptation aux changements climatiques serait un atout.
9. Excellentes compétences en Français lu, parlé et écrit,

Aptitude démontrée à évaluer des situations complexes de façon claire et succincte.

1. Excellentes compétences de facilitation

# COMPETENCES

* Bonne connaissance des techniques de programmation du PNUD
* Expérience solide en matière d’évaluation de projets et programmes;
* Bonne capacité en communication;
* Parfaite connaissance écrite et orale et bonnes capacités de rédaction en français;
* Motivation pour travailler à un rythme soutenu;
* Capacité de prise d’initiative, sens de l’organisation et rigueur

**Durée de la mission du consultant national : 24 jours ouvrables**

1. **DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION :**

Les Consultant(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant :

**7.1. UNE PROPOSITION TECHNIQUE:**

(i) Un curriculum vitae détaillé faisant ressortir l'expérience acquise dans des projets similaires, au moins 3 références ;

(ii) Les copies des diplômes et attestations obtenus ;

(iii) une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ;  
(iv) une brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagées **en référence aux TdRs. La note de compréhension des tdrs est exigée.**

**7.2. UNE PROPOSITION FINANCIERE :**

La proposition financière doit indiquer :

(i) Le montant total forfaitaire global en FCFA. Chaque proposition financière comprendra une décomposition détaillée du montant forfaitaire, incluant :

* Les honoraires du consultant (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus) ;

**7.3. UN CV DU CONSULTANT :**

1. L'expérience acquise dans des projets similaires ;
2. Les copies des diplômes et attestations obtenus ;
3. Au moins 3 références.

Les dossiers des consultants seront évalués sur la base de la méthode de sélection basée sur la qualité technique et les coûts applicables conformément aux procédures du PNUD en matière de recrutement de consultant individuel et seuls les consultants ayant obtenu la note technique minimale de 70 points verront leurs propositions financières ouvertes.

Le contrat sera attribué au consultant ayant obtenue la note technique et financière combinée la plus élevée à condition que sa proposition financière rentre dans le budget disponible ; au cas échéant il sera invité à une négociation autour de sa proposition financière et le contrat lui sera attribué en cas d’accord entre parties à l’issue de la négociation. Si la négociation n’aboutit pas à un accord entre les parties, le candidat classé deuxième à l’évaluation sera contacté suivant la même procédure, et ainsi de suite.

Toutes les candidatures doivent être faites en ligne sur le site web du PNUD avant **20 janvier 2014 à 12** heures avec la mention **« recrutement de deux consultants individuels (chef de mission et expert associé) pour la mission d’évaluation finale du projet « renforcement des capacités pour l’Adaptation et pour la reduction de la vulnerabilite aux changements climatiques »**

Les informations complémentaires peuvent être obtenues en cas de besoin à l'adresse : [procurement.bf@undp.org](mailto:procurement.bf@undp.org). Ces demandes de clarifications doivent être envoyées dans un délai ne dépassant pas 2 jours avant la date limite de soumission des propositions.

Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report de la date de soumission de votre proposition.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

Le cadre logique du projet, est organisé en 3 résultats et 15 produits :

|  |
| --- |
| **Resultat 1:** La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral. |
| *Produit 1.1.* Les politiques sectorielles et les législations sont revues en vue de leur mise en cohérence avec les besoins d’adaptation aux risques liés aux CC à la fin du projet |
| *Produit 1.2.* Des mécanismes de partenariat avec les autres projets et programmes pour la synergie d’action sont effectifs |
| *Produit 1.3.* La capacité des agents techniques de vulgarisation est renforcée par des connaissances en CC et l’utilisation de trousses à outils |
| *Produit 1.4.* La capacité des responsables administratifs et techniques du secteur agro-sylvo-pastoral au niveau des régions et des provinces pour l’utilisation des outils de planification, de contrôle et de suivi des politiques sectorielles en lien avec les CC est renforcée et les connaissances nécessaires acquises |
| *Produit 1.5.* Les capacités de collecte et de traitement des données climatiques sont renforcées |
| *Produit 1.6.* Les structures nationales et régionales/provinciales de suivi et de distribution alimentaire sont renforcées afin de pouvoir gérer les risques dus aux changements climatiques |
| **Résultat 2. Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale** |
| *Produit 2.1.* Dans le village de Mounkuy, les populations s’adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral |
| *Produit 2.2.* Dans le village de Souri, les populations s’adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral |
| *Produit 2.3.* Dans le village de Safi, les populations s’adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral |
| *Produit 2.4.* Dans le village de Kobouré, les populations s’adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral |
| *Produit 2.5.* Dans le village de Tin Akoff, les populations s’adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral |
| Produit 2.6. : Dans le village de Bangawa, les populations s’adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral |
| **Résultat 3. Les leçons et les meilleures pratiques des sites-pilotes et des actions pour renforcer la capacité et adapter les politiques sont diffusées** |
| *Produit 3.1.* Les villages couverts s’enrichissent mutuellement de leurs expériences respectives au cours du projet |
| *Produit 3.2.* Un support de capitalisation de l’expérience et des acquis du projet est élaboré |
| *Produit3.3.* Les leçons du projet sont partagées avec les partenaires locaux, les agences internationales et la communauté scientifique |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Notes d'évaluation :** | | | |
| **1 Suivi et évaluation** | ***Notation*** | **2 A*gence d’exécution/agence de réalisation*** | ***Notation*** |
| Conception du suivi et de l’évaluation à l’entrée |  | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |  |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |  | Qualité de l’exécution : agence d’exécution |  |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |  | Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution |  |
| **3 Évaluation des résultats** | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** | **4 Durabilité** | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** |
| Pertinence |  | Ressources financières : |  |
| Efficacité |  | Sociopolitique : |  |
| Efficience |  | Cadre institutionnel et gouvernance : |  |
| Note globale de la réalisation du projet |  | Environnemental : |  |
|  |  | Probabilité globale de la durabilité : |  |

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

Documents Phase préparatoire PIF

Document de projet et annexes

Plans de travail et budgets du projet

Rapports de mise en œuvre du projet (PIR) APR/PIR 2009, 2010, 2011, 2012

Rapports des comités de pilotage nationaux

Rapports techniques et publications de projets

Rapport programme

Rapport capitalisation des résultats PANA

Rapport de l’évaluation finale du projet PANA JAPON

Rapport technique (LAME)

Rapport PNA

Série Rapports annuels 2010, 2011, 2012

Plan de formation des bénéficiaires

Série rapports de la coordination des projets du PANA

Série de rapports de mission des équipes nationales

Série rapports d’ateliers

Rapport de l’évaluation mi-parcours

Articles divers

Série de rapports techniques d’études

Annexe C : Questions d'évaluation

*Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillé par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.*

| **Critères des questions d'évaluation** | | **Indicateurs** | | **Sources** | | **Méthodologie** | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ? | | | | | | | |
|  |  | |  | |  | |  | |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ? | | | | | | | |
|  |  |  | |  | |  | |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ? | | | | | | | |
|  |  |  | |  | |  | |
| Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ? | | | | | | | |
|  |  | |  | |  | |  | |
| **Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ?** | | | | | | | |
|  |  | |  | |  | |  | |

Annexe D: Échelles de notations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le suivi et l’évaluation et les enquêtes*** | ***Notations de durabilité :*** | ***Notations de la pertinence*** |
| 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes  5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures  4 Modérément satisfaisant (MS)  3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes  2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs  1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes | 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité | 2 Pertinent (P) |
| 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés | 1 Pas pertinent (PP) |
| 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants  1 Improbable (U) : risques graves | ***Notations de l’impact :***  3 Satisfaisant (S)  2 Minime (M)  1 Négligeable (N) |
| *Notations supplémentaires le cas échéant :*  Sans objet (S.O.)  Évaluation impossible (E.I.) | | |

Annexe E : formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en valuation

**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[2]](#footnote-2)**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe F : Grandes lignes du rapport d'évaluation[[3]](#footnote-3)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Page d’introduction :   * Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD * Nº d’identification des projets du PNUD et du FEM * Calendrier de l’évaluation et date du rapport d’évaluation * Pays, les régions concernées par le projet * Programme opérationnel/stratégique du FEM * Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet * Membres de l’équipe d’évaluation * Remerciements |
| **ii.** | Résumé   * Tableau de résumé du projet * Description du projet (brève) * Tableau de notations d’évaluation * Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements |
| **iii.** | Acronymes et abréviations  (Voir : Manuel de rédaction du PNUD[[4]](#footnote-4)) |
| **1** | Introduction   * Objectif de l’évaluation * Champ d’application et méthodologie * Structure du rapport d’évaluation |
| **2** | Description et contexte de développement du projet   * Démarrage et durée du projet * Problèmes que le projet visait à régler * Objectifs immédiats et de développement du projet * Indicateurs de base mis en place * Principales parties prenantes * Résultats escomptés |
| **3** | Conclusions  (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d’un (\*) doivent être notés[[5]](#footnote-5)) |
| **3.1** | Conception/Formulation du projet   * Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs) * Hypothèses et risques * Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet * Participation prévue des parties prenantes * Approche de réplication * Avantage comparatif du PNUD * Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur * Modalités de gestion |
| **3.2** | Mise en œuvre du projet   * Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre) * Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région) * Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative * Financement du projet : * Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*) * Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles |
| **3.3** | Résultats des projets   * Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*) * Pertinence(\*) * Efficacité et efficience (\*) * Appropriation par le pays * Intégration * Durabilité (\*) * Impact |
| **4** | Conclusions, recommandations et enseignements   * Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet * Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet * Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs * Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite |
| **5** | Annexes   * TR * Itinéraire * Liste des personnes interrogées * Résumé des visites sur le terrain * Liste des documents examinés * Tableau des questions d’évaluation * Questionnaire utilisé et résumé des résultats * Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation |

1. Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM :  [ROTI Handbook 2009](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/M2_ROtI%20Handbook.pdf) [↑](#footnote-ref-1)
2. www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-2)
3. Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes). [↑](#footnote-ref-3)
4. Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008 [↑](#footnote-ref-4)
5. Utilisation d’une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d’explications sur les notations. [↑](#footnote-ref-5)